

Section 2.—Le gouvernement et l'agriculture

L'article 95 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique prévoit que "la législature de chaque province pourra légiférer sur l'agriculture dans cette province"; il stipule également que "le Parlement du Canada pourra, chaque fois qu'il y aura lieu, légiférer sur l'agriculture dans toutes les provinces ou dans quelqu'une ou quelques-unes en particulier. Une loi de la législature d'une province concernant l'agriculture n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et autant qu'elle ne sera pas incompatible avec une loi du Parlement du Canada". En vertu de cette disposition, le gouvernement fédéral et chaque province, sauf Terre-Neuve où les questions agricoles relèvent de la Division agricole du ministère des Ressources naturelles, compte un ministère de l'Agriculture dirigé par un ministre.

Sous-section 1.—Le Canada et l'O.A.A.*

La quatrième session de la Conférence de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies s'est tenue à Washington (D.C.), du 15 au 29 novembre 1948; on y a examiné la situation mondiale au point de vue des vivres, étudié le travail technique de l'O.A.A. et accordé une attention minutieuse aux questions financières et administratives intéressant l'Organisation. Le nombre de nations-membres a été porté à 58 par l'admission de l'Arabie séoudite.

Au nombre des principaux gestes de l'O.A.A. en 1948 figurent l'organisation de divisions commises au bien-être rural et à la distribution des denrées, ainsi que le raffermissement de l'autorité des fonctionnaires régionaux.

Membre du Conseil de l'O.A.A., et l'un des principaux pays exportateurs de vivres, le Canada s'est maintenu en relations étroites avec cet organisme. Le représentant canadien a fait fonction de président du Comité des finances sous le régime du comité exécutif, à l'époque de l'organisation de l'O.A.A., et l'est resté, lorsque le Canada est devenu membre du Conseil, jusqu'à la Conférence de Washington en 1948. Le Canada fait partie du Comité international de l'alimentation en temps de crise depuis sa création; un représentant du Canada en a été le président en 1948-1949. A la Conférence de Washington en 1948, le Canada a fait partie de l'équipe d'étude des accords internationaux sur les produits de base. La présidence de cette équipe a également été attribuée au représentant canadien.

La liaison avec le siège de l'O.A.A. pour les questions non d'ordre politique est assurée par le Comité interministériel canadien de l'O.A.A., composé de représentants des ministères du gouvernement fédéral particulièrement intéressés à l'œuvre de l'O.A.A. Outre son rôle de conseiller du gouvernement, le comité aide à recueillir les renseignements nécessaires à l'O.A.A. et à diffuser les informations en provenance de l'O.A.A.

Le Canada a accordé également une aide technique à l'O.A.A. en déléguant des représentants à ses diverses commissions consultatives techniques et en prêtant son concours à diverses missions et conférences relatives à la production et à la vente de céréales, à la conservation des produits entreposés, au génie agricole et à divers problèmes de l'industrie de la pêche. Les travaux de recherches effectués au Canada relativement à la répression de la peste bovine ont déjà aidé à l'élaboration d'un programme de lutte contre cette redoutable maladie en extrême Orient. D'autres nations-membres ont aussi fourni des échantillons de maïs et d'autres céréales pour fins d'épreuve.

* Voir dans les éditions précédentes de l'Annuaire à compter de 1946 les détails relatifs à l'organisation de l'O.A.A. ainsi qu'à la première, la deuxième et la troisième conférences.